



VILLE DE TROUY

Mairie
18570 TROUY

À l'attention de S. Francour

C O N T R Ô L E
T E C H N I Q U E
C O N S T R U C T I O N



RAPPORT DE VERIFICATION REGLEMENTAIRE APRES TRAVAUX

EXTENSION ET RENOVATION DE LA MAISON
DU TEMPS LIBRE

18 TROUY

N° DE CLIENT : 0209354086001

N° DE CONVENTION : 098603001973500N

CHRONO : 24

DATE : 06/02/2012

VOTRE INTERLOCUTEUR APAVE : Christophe DUFROIS



Apave Parisienne SAS
BOURGES

11 Rue Macdonald
18000 BOURGES

Tél. : 02.48.50.96.20 - Fax : 02.48.67.05.81
www.apave.com

Accréditation : COFRAC
Inspection N°3-0771

Liste des sites et portées disponibles sur
le site internet www.cofrac.fr
Entité Accréditée : Apave Parisienne
SAS

EXTENSION ET RENOVATION DE LA MAISON DU TEMPS LIBRE

LIEU : 18 TROUY

PHASE PROJET : Réception

DATE DE FIN DE VERIFICATION : 24/01/2012

DESTINATAIRES EN COPIE : BE BARBEAU Franck Reignoux, Christophe DUFROIS

MISSIONS SEI	MISSIONS OBJET DU RAPPORT	INTERVENANTS
Sei Sécurité des personnes		
Sécurité des personnes - Installations électriques	<input checked="" type="checkbox"/>	Romain GABOT
Sécurité des personnes - Ascenseurs, Monte charge, portes automatiques	<input checked="" type="checkbox"/>	Jean-Paul VATAN
Sécurité des personnes - Dispositions constructives	<input checked="" type="checkbox"/>	Christophe DUFROIS
Sécurité des personnes - Chauffage, ventilation	<input checked="" type="checkbox"/>	Christophe DUFROIS

Les vérifications confiées non présentes dans ce rapport font l'objet d'un envoi séparé.

Le Chargé d'Affaire

ORIGINAL SIGNE

Ce rapport a été validé par :

Christophe DUFROIS

SOMMAIRE

1. OBJET DU RAPPORT	4
2. CLASSEMENT DES ÉTABLISSEMENTS	4
3. REGLEMENTATION APPLICABLE	4
4. COMMENTAIRES RELATIFS AU DÉROULEMENT DE LA VÉRIFICATION	4
5. DESCRIPTION DES AVIS	4
6. LISTE DES AVIS DE NON CONFORMITÉ	5
7. AVIS DU VÉRIFICATEUR	7
8. MATÉRIEL DE MESURE ET D'ESSAI UTILISÉ	31
9. LISTE DES DOCUMENTS EXAMINÉS	32

1. OBJET DU RAPPORT

Le présent rapport concerne les vérifications réglementaires ayant pour objet de fournir après travaux un avis sur la conformité au règlement de sécurité contre le risque d'incendie et de panique dans le cadre de l'opération suivante :
EXTENSION ET RENOVATION DE LA MAISON DU TEMPS LIBRE - 18 TROUY -

2. CLASSEMENT DES ÉTABLISSEMENTS

Classement : ERP de 2ème catégorie de type X et L
A préciser - autre origine d'information du classement

3. REGLEMENTATION APPLICABLE

3.1. Dispositions applicables

Arrêté modifié du 25 Juin 1980

3.2. Compléments du référentiel

- Référence du Permis de Construire : PC 018 267 10 10020
- Date de dépôt de PC : 02/04/2010
- Date d'obtention du PC : 27/05/2010
- Exigences particulières annexées :
- Avis de la Commission de Sécurité du : 20/05/2010

4. COMMENTAIRES RELATIFS AU DÉROULEMENT DE LA VÉRIFICATION

néant

5. DESCRIPTION DES AVIS

Nos avis sont donnés sous la forme suivante :

C - Conforme : les ouvrages vérifiés sont conformes aux dispositions réglementaires décrites dans l'article.

NC - Non Conforme : les avis NC sont délivrés lors du constat d'écarts entre les exigences réglementaires et les travaux réalisés. Ils correspondent également à des prestations non achevées dont l'évaluation ne peut de fait pas être réalisée ou en l'absence d'un ou plusieurs documents justificatifs destinés au maître d'ouvrage.

SO - Sans Objet : les avis SO sont émis lorsque l'établissement n'est pas concerné par certaines dispositions ou lorsqu'il ne comprend pas d'installations techniques mentionnées dans le règlement de sécurité. Le vérificateur peut regrouper plusieurs articles, voire des sous-sections, sections ou chapitres sur une seule ligne lorsque les dispositions qui y sont visées sont sans objet.

HM - L'indication HM s'applique aux articles du règlement dont la vérification n'a pas été confiée à l'organisme agréé.

PM - L'indication PM s'applique aux articles du règlement qui ne nécessitent pas d'évaluation de conformité dans le cadre de la mission en cours.

6. LISTE DES AVIS DE NON CONFORMITÉ

EC9

62 Les appareils d'éclairage de sécurité doivent être alimentés par une source centrale de sécurité.

EC10

63 Les appareils d'éclairages de sécurité de la salle existante devront être alimentés par une source centrale de sécurité.

EC11

74 Dans les établissements de type L - 2ème catégorie, l'éclairage de sécurité est à alimenter par une source centrale de sécurité

L33

64 Dans les établissements de type L - 2ème catégorie, l'éclairage de sécurité est à alimenter par une source centrale de sécurité et doit répondre aux articles EC7 à EC11 .

REFERENTIEL APPLICABLE

88 -une demande d' autorisation sera faite auprès de l' autorité administrative, pour l'exploitation partielle du bâtiment, en respectant un délai d'instruction avant le passage de la Commission de sécurité.
NOUS SOMMES DANS L'ATTENTE DE CETTE AUTORISATION

-RAPPEL:
pour chaque phase de travaux en site occupé une demande d' autorisation sera faite auprès de l' autorité administrative

GN6

87 -une demande d' autorisation sera faite auprès de l' autorité administrative, pour l'exploitation partielle du bâtiment, en respectant un délai d'instruction avant le passage de la Commission de sécurité.
NOUS SOMMES DANS L'ATTENTE DE CETTE AUTORISATION

-RAPPEL:
pour chaque phase de travaux en site occupé une demande d' autorisation sera faite auprès de l' autorité administrative

GN13

19 -une demande d' autorisation sera faite auprès de l' autorité administrative, pour l'exploitation partielle du bâtiment, en respectant un délai d'instruction avant le passage de la Commission de sécurité.
NOUS SOMMES DANS L'ATTENTE DE CETTE AUTORISATION

-RAPPEL:
pour chaque phase de travaux en site occupé une demande d' autorisation sera faite auprès de l' autorité administrative

GE 3

75 -réception avant ouverture au public de l'établissement au public, même partielle, par la Commission de sécurité non réalisée

GE 5

76 -Avis relatif au contrôle de la sécurité non affiché

CO1

77 -ouvrages de voiries périphériques non réalisés côté hall d'entrée et circulation de l'extention

CO 24

20 Avis favorable pour le dossier DACOSTA

RAPPEL:

-toutes les parois doivent être Coupe-feu 1/2h, justiciables d' un PV de résistance au feu. Les cloisons côtéées 7 sur plan, qui ferment les bloc sanitaires, doivent être coupe-feu 1/2h. Ce PV ne nous a pas été fourni.

Nota: le rangement, appelé à être ouvert sur l'aire sportive, qui n'a pas été exécutée, devra rester désaffecté.

A PRECISER.

-mauvaise fermeture de la porte du SAS local stockage

CO 29

24 -toutes les parois doivent être Coupe-feu 1/2h, justiciables d' un PV de résistance au feu. Les cloisons côtéées 7 sur plan doivent être coupe-feu 1/2h
Ce PV ne nous a pas été fourni.

-mauvaise fermeture de la porte du SAS local stockage

CO 35

78 -présence d'une marche et aménagements extérieurs non réalisés pour le hall d'entrée et la sortie de l'extension

AM5

79 -PV de réaction au feu des faux-plafonds suspendus et plaques isolantes (fibralit ou fibrastyrène) fixées en plafond non fourni

-avis favorable pour l'attestation de traitement dignifugation

AM7

26 -PV de réaction au feu des dalles PVC sur l'extension de la salle polyvalente (zone de l'ancien dégagement) non fourni

MOYENS D'EXTINCTION - APPAREILS MOBILES ET MOYENS DIVERS

MS38 à 40

80 -Moyens d'extinction non installés lors de notre visite

-avis favorable pour le plan de sécurité proposé par Bet Barbeau

MS 41

29 -absence de prescription pour le plan de l'établissement

-avis favorable pour le plan de sécurité proposé par Bet Barbeau

MS 42

30 -absence de prescription pour le plan de l'établissement

-avis favorable pour le plan de sécurité proposé par Bet Barbeau

SERVICE DE SECURITE

MS45 à 52

31 -absence de prescription pour la composition et les qualifications du service de sécurité

SYSTEME DE SECURITE INCENDIE (SSI) - SYSTEME D'ALARME

MS61 à 67

81 -PV d' essai non fourni

L14

33 Service de sécurité incendie : absence de prescription

L16

82 ALARME: PV d'essai non fourni

L17

83 Moyens d'extinction non installés

L 58

84 -PV d'essai non fourni

L85

85 Moyens d'extinction non installés

X24

72 Extincteurs non installés

X25

41 -prescription "Interdiction de fumer" à afficher

X26

71 PV d' essais non fournis

CHAUFFAGE, VENTILATION, REFRIGERATION, CLIMATISATION, CONDITIONNEMENT D'AIR, EAU CHAUDE

Art. CH1 à 58

73 -Dossier d' exécution non fourni

CH28

95 -vider le local traitement d'air de toute matière combustible

7. AVIS DU VÉRIFICATEUR

Voir tableaux en pages suivantes

VERIFICATION

Sécurité des personnes - Installations électriques

Nature et étendue des vérifications effectuées :

Les vérifications effectuées ne se substituent pas à la vérification initiale exigée par le décret du 14 novembre 1988.

Description sommaire des installations :

Installation alimentée a partir d'un branchement "type tarif jaune existant",
Régime de neutre TT, Triphasé 400V+N

Eclairage de sécurité par blocs autonomes

INSTALLATIONS ELECTRIQUES - Art. EL• **DISPOSITIONS GENERALES - EL1 à 4**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
EL1	Objectifs	C	
EL2	Documents à fournir	C	
EL3	Définitions	C	
EL4	Règles générales	C	

• **REGLES D'INSTALLATION - EL5 à 11**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
EL5	Locaux de service électrique	SO	
EL6	Matériel à haute tension ou avec diélectriques pouvant émettre des vapeurs inflammables ou toxiques	SO	
EL7	Implantation des groupes électrogènes	SO	
EL8	Batteries d'accumulateurs et matériels associés (chargeurs, onduleurs)	SO	
EL9	Tableaux "normaux"	C	
EL10	Canalisations des installations "normal-remplacement"	C	
EL11	Appareillage et appareils d'utilisation	C	

• **INSTALLATIONS DE SECURITE - EL12 à 17**

Avis : SO

ECLAIRAGE - Art. EC• **DISPOSITIONS GENERALES - EC1 à 5**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
EC1	Objectifs	C	
EC2	Règles générales	C	
EC3	Définition des différents éclairages	C	
EC4	Documents à fournir	C	
EC5	Appareils d'éclairage	C	

• **ECLAIRAGE NORMAL - EC6**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
EC6	Règles de conception et d'installation	C	

• **ECLAIRAGE DE SECURITE - EC7 à 15**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
EC7	Conception générale	C	
EC8	Fonction de l'éclairage de sécurité	C	
EC9	Éclairage d'évacuation	NC 62	Les appareils d'éclairage de sécurité doivent être alimentés par une source centrale de sécurité.
EC10	Éclairage d'ambiance ou d'anti-panique	NC 63	Les appareils d'éclairages de sécurité de la

			salle existante devront être alimentés par une source centrale de sécurité.
EC11	Conception de l'éclairage de sécurité à source centralisée constituée d'une batterie d'accumulateurs	NC 74	Dans les établissements de type L - 2ème catégorie, l'éclairage de sécurité est à alimenter par une source centrale de sécurité
EC12	Conception de l'éclairage de sécurité par blocs autonomes	SO	

INSTALLATIONS D'APPAREILS DE CUISSON DESTINES A LA RESTAURATION - Art. GC

• DISPOSITIONS GENERALES - GC2 à 8

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
GC2	Documents à fournir	C	
GC4	Dispositif d'arrêt d'urgence de l'alimentation en énergie des appareils	C	

• GRANDES CUISINES - GC11

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
GC11 §2c	Ventilation grandes cuisines ouvertes - alimentation des ventilateurs	C	

MESURES APPLICABLES AUX SALLES (TYPE L) - Art. L

• ECLAIRAGE - L32 à 34

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
L32	Éclairage normal et éclairage scénique	HM	
L33	Éclairage de sécurité	NC 64	Dans les établissements de type L - 2ème catégorie, l'éclairage de sécurité est à alimenter par une source centrale de sécurité et doit répondre aux articles EC7 à EC11 .
L34	Éclairage d'ambiance	HM	

ETABLISSEMENTS SPORTIFS COUVERTS (TYPE X) - Art. X

• ECLAIRAGE

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
X22	Éclairage normal	C	
X23	Éclairage de sécurité	C	

VERIFICATION

Sécurité des personnes - Ascenseurs, Monte charge, portes automatiques

Nature et étendue des vérifications effectuées :

Texte libre

**ASCENSEURS, ESCALIERS MECANIQUES ET TROTTOIRS ROULANTS DANS LES ERP
DU 1ER GROUPE - Art. AS**

Avis : SO

VERIFICATION

Sécurité des personnes - Dispositions constructives

Nature et étendue des vérifications effectuées :

Texte libre

REFERENTIEL APPLICABLE

Avis : NC - une demande d' autorisation sera faite auprès de l' autorité administrative, pour l'exploitation partielle du bâtiment, en respectant un délai d' instruction avant le passage de la Commission de sécurité.
NOUS SOMMES DANS L'ATTENTE DE CETTE AUTORISATION

-RAPPEL:
pour chaque phase de travaux en site occupé une demande d' autorisation sera faite auprès de l' autorité administrative

DISPOSITIONS APPLICABLES A TOUS LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC -**Arrêté du 25/06/1980**• **CLASSEMENT DES ETABLISSEMENTS OU DU GROUPEMENT D'ETABLISSEMENTS - GN1 à 3**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
GN1	Classement en catégorie et type(s) d'exploitation	C	
GN2	Classement des établissements non isolés entre eux	SO	
GN3	Classement des établissements isolés entre eux	C	

• **ADAPTATION DES REGLES DE SECURITE ET CAS PARTICULIERS D'APPLICATION DU REGLEMENT - GN4 à 10**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
GN4	Procédure d'adaptation des règles de sécurité	C	
GN5	Établissements comportant des locaux de type différents	C	
GN6	Utilisations exceptionnelle des locaux	NC 87	-une demande d' autorisation sera faite auprès de l' autorité administrative, pour l'exploitation partielle du bâtiment, en respectant un délai d' instruction avant le passage de la Commission de sécurité. NOUS SOMMES DANS L'ATTENTE DE CETTE AUTORISATION -RAPPEL: pour chaque phase de travaux en site occupé une demande d' autorisation sera faite auprès de l' autorité administrative
GN7	Établissements situés dans un immeuble de grande hauteur	SO	
GN8	Principes fondamentaux de conception et d'exploitation d'un établissement pour tenir compte des difficultés rencontrés lors de l'évacuation	C	
GN9	Aménagement d'un établissement nouveau dans des locaux ou bâtiments existants	C	
GN10	Application du règlement aux établissements existants	C	

• **CONTROLE DES ETABLISSEMENTS - GN11 et 12**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
GN11	Notifications des décisions	C	
GN12	Justification des classements de comportement au feu des matériaux et éléments de construction	C	

- TRAVAUX - GN13

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
GN13	Travaux dangereux	NC 19	-une demande d' autorisation sera faite auprès de l' autorité administrative, pour l'exploitation partielle du bâtiment, en respectant un délai d'instruction avant le passage de la Commission de sécurité. NOUS SOMMES DANS L'ATTENTE DE CETTE AUTORISATION -RAPPEL: pour chaque phase de travaux en site occupé une demande d' autorisation sera faite auprès de l' autorité administrative

- NORMALISATION - GN14

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
GN14	Conformité aux normes . Essais de laboratoires	C	

DISPOSITIONS GENERALES APPLICABLES AUX ETABLISSEMENTS DES QUATRE PREMIERES CATEGORIES - Art. GE

- GENERALITES - GE1

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
GE1	Objet	C	

- CONTROLE DES ETABLISSEMENTS - GE 2 à 5

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
GE 2	Dossier de sécurité	C	
GE 3	Visite de réception	NC 75	-réception avant ouverture au public de l'établissement au public, même partielle, par la Commission de sécurité non réalisée
GE 4	Visites périodiques	HM	
GE 5	Avis relatif au contrôle de la sécurité	NC 76	-Avis relatif au contrôle de la sécurité non affiché

- VERIFICATIONS TECHNIQUES - GE 6 à 10

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
GE 6	Généralités	C	
GE 7	Vérifications techniques assurées par des	C	

	organismes agréés par le ministère de l'intérieur		
GE 8	Types de vérifications	C	
GE 9	Rapports de vérifications	C	
GE 10	Obligations des techniciens compétents lors des vérifications	C	

CONSTRUCTION APPLICABLE AUX ETABLISSEMENTS DES QUATRE PREMIERES CATEGORIES - CO1 à 60

• CONCEPTION ET DESSERTE DES BATIMENTS - CO1 à 5

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
CO1	Conception et desserte	NC 77	-ouvrages de voiries périphériques non réalisés côté hall d'entrée et circulation de l'extention
CO 2	Voie utilisable par les engins de secours et espace libre	C	
CO 3	Façade et baie accessibles	C	
CO 4	Nombre de façades accessibles et dessertes par des voies ou espaces libres	C	
CO 5	Espaces libres et secteurs	SO	

• ISOLEMENT PAR RAPPORT AUX TIERS - CO6 à 10

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
CO 6	Classement du risque d'incendie	C	
CO 7	Isolement latéral entre un établissement recevant du public et les tiers contigus	C	
CO 8	Isolement entre un établissement recevant du public et les bâtiments situés en vis-à-vis	C	
CO 9	Isolement dans un même bâtiment entre un établissement recevant du public et un tiers superposés	SO	
CO 10	Franchissement des parois verticales d'isolement et ou aires libres d'isolement	SO	

• RESISTANCE AU FEU DES STRUCTURES - CO11 à 15

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
CO 11	Généralités	C	
CO 12	Résistance au feu des structures et des planchers	C	
CO 13	Cas particuliers de résistance au feu de certains éléments de structures	C	
CO 14	Cas particuliers des bâtiments en rez-de-chaussée	C	
CO 15	Cas particuliers de certains bâtiments à trois niveaux au plus	SO	

• COUVERTURES - CO16 à 18

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
CO 16	Généralités	C	

CO 17	Protection de la couverture par rapport à un feu extérieur	C	
CO 18	Protection de la couverture par rapport à un feu extérieur : cas particuliers	C	

• **FACADES - CO19 à 22**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
CO 19	Généralités	C	
CO 20	Revêtements de façade	C	
CO 21	Résistance à la propagation verticale du feu par les façades comportant des baies	C	
CO 22	Résistance à la propagation verticale du feu par les façades ne comportant pas de baie	C	

• **DISTRIBUTION INTERIEURE ET COMPARTIMENTAGE - CO23 à 26**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
CO 23	Généralités	C	
CO 24 - GN10	Caractéristiques des parois verticales et des portes (cloisonnement traditionnel et secteur)	NC 20	Avis favorable pour le dossier DACOSTA RAPPEL: -toutes les parois doivent être Coupe-feu 1/2h, justiciables d' un PV de résistance au feu. Les cloisons cotées 7 sur plan, qui ferment les bloc sanitaires, doivent être coupe-feu 1/2h. Ce PV ne nous a pas été fourni. Nota: le rangement, appelé à être ouvert sur l'aire sportive, qui n'a pas été exécutée, devra rester désaffecté. A PRECISER. -mauvaise fermeture de la porte du SAS local stockage
CO 25	Compartiments	SO	
CO 26	Recoupement des vides	C	

• **LOCAUX NON ACCESSIBLES AU PUBLIC, LOCAUX A RISQUES PARTICULIERS - CO27 à 29**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
CO 27	Classement des locaux en fonction de leurs risques	C	
CO 28 §1	Locaux à risques particuliers importants	C 22	observation 22 devenue favorable
CO 28 §2	Locaux classés à risques particuliers moyens	C 23	observation 23 devenue favorable Nota: le rangement, appelé à être ouvert sur l'aire sportive qui n'a pas été exécutée, devra rester désaffecté. A PRECISER.
CO 29	Locaux à risques courants et logements du personnel	NC 24	-toutes les parois doivent être Coupe-feu 1/2h, justiciables d' un PV de résistance au feu. Les cloisons cotées 7 sur plan doivent être coupe-feu 1/2h Ce PV ne nous a pas été fourni. -mauvaise fermeture de la porte du SAS local stockage

- **CONDUITS ET GAINES - CO30 à 33**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
CO 30	Généralités	C	
CO 31	Conduits traversant, prenant naissance ou aboutissant dans un local à risques courants ou moyens	C	
CO 32	Conduits traversant, prenant naissance ou aboutissant dans un local à risques importants	SO	
CO 33	Vide-ordures et monte-charge	SO	

- **DEGAGEMENTS - DISPOSITIONS GENERALES - CO34 à 42**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
CO 34	Terminologie	C	
CO 35	Conception des dégagements	NC 78	-présence d'une marche et aménagements extérieurs non réalisés pour le hall d'entrée et la sortie de l'extension
CO 36	Unité de passage, largeur de passage	C	
CO 37	Saillie et dépôts	SO	
CO 38	Calcul des dégagements	C	
CO 39	Calcul des dégagements des locaux recevant du public installés en sous-sol	SO	
CO 40	Enfouissement maximal	SO	
CO 41	Dégagements accessoires et supplémentaires	SO	
CO 42	Balisage des dégagements	C	

- **DEGAGEMENTS - SORTIES - CO43 à 48**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
CO 43	Répartition des sorties et distances maximales à parcourir	C	
CO 44	Caractéristiques des blocs-portes	C	
CO 45	Manoeuvre des portes	C	
CO 46	Portes des sorties de secours	C	
CO 47	Portes à fermeture automatique	SO	
CO 48	Portes de types spéciaux	SO	

- **DEGAGEMENTS - ESCALIERS - CO49 à 56**

Avis : SO

- **ESPACES D'ATTENTE SECURISEES - CO57 à 60**

Avis : SO

AMENAGEMENTS INTERIEURS, AGENCEMENT PRINCIPAL ET MOBILIER - AM1 à 19

- **GENERALITES - AM1**

Avis : C

• **PRODUITS ET MATERIAUX DE PAROIS - AM2 à 8**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
AM2	Produits et matériaux de parois	C	
AM3	Parois des dégagements protégés	SO	
AM4	Parois verticales des dégagements non protégés et des locaux	C 25	observation 25 devenue favorable
AM5	Plafonds des dégagements non protégés et des locaux	NC 79	-PV de réaction au feu des faux-plafonds suspendus et plaques isolantes (fibralit ou fibrastyrène) fixées en plafond non fourni -avis favorable pour l'attestation de traitement dignifugation
AM6	Parties transparentes ou translucides incorporés dans les plafonds suspendus ou tendus des dégagements non protégés et des locaux	SO	
AM7	Sols des dégagements non protégés et des locaux	NC 26	-PV de réaction au feu des dalles PVC sur l'extension de la salle polyvalente (zone de l'ancien dégagement) non fourni
AM8	Produits d'isolation	C	

• **ELEMENTS DE DECORATION - AM9 à 10**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
AM9	Revêtements muraux et tendus et éléments de décoration en relief fixés à l'intérieur des locaux et dégagements	SO	
AM10	Éléments de décoration flottants à l'intérieur des locaux et dégagements	SO	

• **TENTURES, PORTIERES, RIDEAUX ET VOILAGES - AM11 à 14**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
AM11	Tentures et rideaux disposés en travers des dégagements	SO	
AM12	Tentures et rideaux disposés dans les locaux et dégagements	SO	
AM13	Rideaux de scènes et d'estrades	SO	
AM14	Cloisons coulissantes ou repliables	SO	

• **GROS MOBILIER, AGENCEMENT PRINCIPAL, AMENAGEMENT DE PLANCHERS LEGERS EN SUPERSTRUCTURE - AM15 à 20**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
AM15	Principe général de réaction au feu	SO	
AM16	Disposition du gros mobilier et de l'agencement principal	C	
AM17	Planchers légers surélevés	SO	
AM18	Rangées de sièges	SO	
AM19	Arbres de Noël et décorations florales	SO	

DESENFUMAGE - DF1 à 10• **OBJET, PRINCIPES, APPLICATION - DF1 à 10 - GN10**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
DF 1	Objet du désenfumage	C	
DF 2	Documents à fournir - Désenfumage naturel	C	
DF 3	Principes de désenfumage	C	
DF 4	Domaine d'application - désenfumage naturel	C	
DF 5	Désenfumage des escaliers	SO	
DF6	Désenfumage des circulations horizontales enclouonnées et des halls accessibles au public	SO	
DF 7	Désenfumage des locaux accessibles au public	SO	
DF 8	Désenfumage des compartiments	SO	
DF 9	Entretien et exploitation	C	
DF 10	Vérifications techniques	C	

MOYENS DE SECOURS CONTRE L'INCENDIE - Art. MS• **GENERALITES - MS1 à 3**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
MS 1	Différents moyens de secours	C	
MS 2	Dispositions particulières	C	
MS 3	Documents à fournir	C	

• **MOYENS D'EXTINCTION - MS4 à 40**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
MS 4	Différents moyens d'extinction	C	

• **MOYENS D'EXTINCTION - BOUCHES ET POTEAUX D'INCENDIE PRIVES ET POINTS D'EAU - MS5 à 7**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
MS5	Objet	C	
MS 6	Détermination des points d'eau nécessaires	C	
MS 7	Accessibilité des points d'eau	C	

• **MOYENS D'EXTINCTION - BRANCHEMENTS ET CANALISATIONS - MS8 à 13**

Avis : SO

• **MOYENS D'EXTINCTION - ROBINETS D'INCENDIE ARMES - MS14 à 17**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
MS 14	Généralités	SO	
MS 15	Emplacements	SO	
MS 16	Alimentation	SO	
MS17	Pression	SO	

- **MOYENS D'EXTINCTION - COLONNES SECHES - MS18 à 21**
Avis : SO
- **MOYENS D'EXTINCTION - COLONNES EN CHARGE (DITES COLONNES HUMIDES) - MS22 à 24**
Avis : SO
- **MOYENS D'EXTINCTION - INSTALLATION D'EXTINCTION AUTOMATIQUE OU A COMMANDE MANUELLE - MS25 à 30**
Avis : SO
- **MOYENS D'EXTINCTION - DEVERSOIRS PONCTUELS - MS31 à 34**
Avis : SO
- **MOYENS D'EXTINCTION - ELEMENTS DE CONSTRUCTIONS IRRIGUES - MS35 à 37**
Avis : SO
- **MOYENS D'EXTINCTION - APPAREILS MOBILES ET MOYENS DIVERS - MS38 à 40**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
MS 38	Caractéristiques	C	
MS 38	Objet	C	
MS 39	Emplacement	C	
MS 40	Moyens divers	HM	

- **DISPOSITIONS VISANT A FACILITER L'ACTION DES SAPEURS POMPIERS - MS41 à 44**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
MS 41	Affichage du plan de l'établissement	NC 29	-absence de prescription pour le plan de l'établissement -avis favorable pour le plan de sécurité proposé par Bet Barbeau
MS 42	Moyens pour faciliter l'action des sapeurs pompiers	NC 30	-absence de prescription pour le plan de l'établissement -avis favorable pour le plan de sécurité proposé par Bet Barbeau
MS 43	Tours d'incendie	SO	
MS 44	Trémies d'attaque	SO	

- **SERVICE DE SECURITE - MS45 à 52**
Avis : NC - -absence de prescription pour la composition et les qualifications du service de sécurité
- **SYSTEME DE SECURITE INCENDIE (SSI) - MS53 à 55**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
MS 53	Objet	SO	
MS 54	Zones, terminologie	SO	
MS 55	Conception des zones	SO	

• **SYSTEME DE SECURITE INCENDIE (SSI) - SYSTEME DE DETECTION INCENDIE - MS56 à 58**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
MS 56	Principes généraux	SO	
MS 57	Contraintes liées au système de détection incendie	SO	
MS 58	Obligations de l'installateur et de l'exploitant	SO	

• **SYSTEME DE SECURITE INCENDIE (SSI) - SYSTEME DE MISE EN SECURITE INCENDIE (S.M.S.I) - MS59 à 60**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
MS 59	Généralités	C	
MS 60	Automatismes	SO	

• **SYSTEME DE SECURITE INCENDIE (SSI) - SYSTEME D'ALARME - MS61 à 67**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
MS 61	Terminologie	C	
MS 62	Classement du système d'alarme	C	
MS 63	Utilisation de l'alarme générale sélective	SO	
MS 64	Principes généraux d'alarme	C	
MS 65	Conditions générales d'installation	C	
MS 66	Conditions spécifiques applicables aux équipements d'alarme des types 1 et 2	SO	
MS 67	Conditions d'exploitation	C	

• **SYSTEME DE SECURITE INCENDIE (SSI) - ENTRETIEN ET CONSIGNES D'EXPLOITATION - MS68 à 69**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
MS68	Entretien	HM	
MS69	Consignes d'exploitation	C	

• **SYSTEME D'ALERTE - MS70 à 71**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
MS70	Définition, règles générales	C	
MS71	Communications radioélectriques	SO	

• **ENTRETIEN, VERIFICATIONS ET CONTROLES - MS72 à 75**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
MS 72	Entretien et signalisation	C	
MS 73	Vérifications techniques	C	
MS 74	Contrôles	C	
MS 75	Autres obligations de l'exploitant	HM	

MESURES APPLICABLES A TOUS LES ETABLISSEMENTS (TYPE L) - Art. L• **GENERALITES - L1 à 5**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
L1	Établissements assujettis	C	
L2	Promenoirs, bergeries	SO	
L3	Calcul de l'effectif	C	
L4	Parc de stationnement couvert	SO	
L5	Plans	C	

• **CONSTRUCTION - L6 à 9**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
L6	Conception de la distribution intérieure	C	
L7	Enfouissement	SO	
L8	Locaux à risques particuliers	C 32	observation 32 devenue favorable
L9	Petites salles d'exposition ouvrant sur un hall	SO	

• **DEGAGEMENTS - L10 à 11**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
L10	Sorties	C	
L11	Équipements particuliers	SO	

• **MOYENS DE SECOURS - L14 à 17**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
L14	Service de sécurité incendie	NC 33	Service de sécurité incendie : absence de prescription
L15	Système de sécurité incendie	C	
L16	Équipement d'alarme	NC 82	ALARME: PV d'essai non fourni
L17	Système d'alerte	NC 83	Moyens d'extinction non installés

MESURES APPLICABLES AUX SALLES (TYPE L) - Art. L18 à 35• **GENERALITES - L18 à 19**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
L18	Terminologie	C	
L19	Installations particulières	SO	

• **DEGAGEMENTS - L20 à 25**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
L20	Circulation dans les salles	C	
L21	Personnes handicapées circulant en fauteuil roulant	C	
L22	Pentes des salles	SO	
L23	Sorties	C	
L24	Portes des loges du public	SO	

L25	Vestiaires	SO 34	absence de Vestiaires sur les salles polyvalente et familiale
-----	------------	-------	---

- AMENAGEMENTS - L26 à 29**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
L26	Gradins	SO	
L27	Éléments de séparation	SO	
L28	Rangées de sièges	C	
L29	Sièges mobiles	C 35	autour des tables

- DESENFUMAGE - L30**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
L30 - GN10	Domaine d'application - désenfumage naturel	SO 36	salle polyvalente existante

- MOYENS DE SECOURS - L35**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
L35	Moyens d'extinction	C	

MESURES APPLICABLES AUX INSTALLATIONS DE PROJECTION ET AUX EQUIPEMENTS TECHNIQUES DE REGIE - Art. L36 à 48

Avis : SO

MESURES APPLICABLES AUX ESPACES SCENIQUES (TYPE L) - Art. L49 à 79

- GENERALITES - L49 à 51, 55 à 58**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
L 49	Terminologie	C	
L 50	Aménagements	C	
L 51	Loges, foyers d'artistes et leurs annexes	SO	
L 55	Emploi d'artifices et de flammes	SO	
L 56	Contrôle de la réaction au feu des décors	SO	
L 57 - GN10	Vérifications techniques et précautions d'exploitation	SO	
L 58	Désenfumage des magasins de décors et d'accessoires	NC 84	-PV d'essai non fourni

- ESPACE SCENIQUE ISOLABLE DE LA SALLE - L59 à 67, 69 à 71**

Avis : SO

- ESPACE SCENIQUE INTEGRES A LA SALLE - L72 à 75 - GN10**

Avis : SO

- ESPACE SCENIQUE ADOSSE FIXE - L76 à 79**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
L76	Généralités	SO	

L77	Dégagements	SO	
L78	Aménagements techniques	SO	
L79	Décors	SO	

MESURES APPLICABLES AUX LOCAUX ANNEXES (TYPE L) - Art. L80 à 85

- GENERALITES - L80**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
L80	Domaine d'application	C	

- CONSTRUCTION - L81**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
L81	Isolement et distribution intérieurs	C 38	observation 38 devenue favorable

- MOYENS DE SECOURS - L85**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
L85	Moyens d'extinction	NC 85	Moyens d'extinction non installés

ETABLISSEMENTS SPORTIFS COUVERTS (TYPE X) - Art. X

- GENERALITES - X1 et 2**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
X1	Établissements assujettis	C	
X2	Calcul de l'effectif	C	
X3	Traitement des eaux des piscines	SO	

- CONSTRUCTION - X4 à 10**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
X4	Conception de la distribution intérieure	C	
X5	Mezzanines	SO	
X6	Dénivellation	SO	
X7	Couvertures	C	
X8	Pédiluves	SO	
X9	Protection physique du public	C 39	observation 39 devenue favorable
X10	Locaux à risques particuliers	SO	

- DEGAGEMENTS - X11 à 14**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
X11	Domaine d'application	C	
X12	Portes	C	
X13	Couloirs de grande longueur	SO	
X14	Escaliers	SO	

- AMENAGEMENTS - X15 à 18**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
X15	Plafonds et faux plafonds	C	
X16	Revêtements de sol	C 40	observation 40 devenue favorable
X17	Éléments de séparation	SO	
X18	Gradins non démontables	SO	

- **DESENFUMAGE - X19**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
X19	Domaine d'application - désenfumage naturel	SO	

- **MOYENS DE SECOURS**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
X24	Moyens d'extinction	NC 72	Extincteurs non installés
X25	Interdiction de fumer	NC 41	-prescription "Interdiction de fumer" à afficher
X26	Système d'alarme	NC 71	PV d' essais non fournis
X27	Systèmes d'alerte	C	

VERIFICATION
Sécurité des personnes - Chauffage, ventilation

Nature et étendue des vérifications effectuées :

Texte libre

REFERENTIEL APPLICABLE - Arrêté du 25/06/80

Avis : C

**CHAUFFAGE, VENTILATION, REFRIGERATION, CLIMATISATION, CONDITIONNEMENT
D'AIR, EAU CHAUDE - Art. CH**• **GENERALITES - CH1 à 4**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
CH1	Objectif et domaine d'application	C	
CH2	Conformité des appareils et des installations	C	
CH3	Sources énergétiques autorisées	C	
CH4	Documents à fournir	C	

• **IMPLANTATION DES APPAREILS DE PRODUCTION DE CHALEUR - CH5 à 12**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
CH5	Installations de puissance utile supérieure à 70 kW	SO	
CH6	Installations de puissance utile inférieure ou égale à 70 kW	C	
CH7	Galeries techniques	SO	
CH8	Utilisation de combustibles solides	SO	
CH9	Évacuation des produits de combustion	HM	
CH10	Moyens de lutte contre l'incendie	SO	
CH11	Sous stations	SO	
CH12	Générateurs électriques	C	
CH12-1	Installation de cogénération	SO	

• **STOCKAGE DES COMBUSTIBLES - CH13 à 17**

Avis : SO

• **CHAUFFAGE A EAU CHAUDE, A VAPEUR, A AIR CHAUD - CH23 à 25**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
CH23	Équipement des chaudières	SO	
CH24	Production d'air chaud à combustion	SO	
CH25	Fluide caloporteurs	C	

• **EAU CHAUDE SANITAIRE - CH26 à 27**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
CH26	Production d'eau chaude sanitaire	C	
CH27	Calorifugeage	C	

• **TRAITEMENT D'AIR ET VENTILATION - CH28**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
CH28	Installations de ventilation	NC 95	-vider le local traitement d'air de toute matière combustible

- **VENTILATION DE CONFORT - CH29 à 40**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
CH29	Température de l'air	C	
CH32	Circuits de distribution et de reprise d'air	C	
CH33	Prises et rejets d'air	C	
CH34	Dispositifs de sécurité	C	
CH35	Production, transport et utilisation du froid	C	
CH36	Centrale de traitement d'air	C	
CH37	Batteries de résistances électriques	C	
CH38	Filtres	C	
CH39	Entretien des filtres	C	
CH40	Unités de toiture monoblocs	SO	

- **VENTILATION MECANIQUE CONTROLEE - CH41 à 43**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
CH41	Principes de sécurité des installations de V.M.C.	C	
CH42	Mise en place de dispositifs d'obturation	SO	
CH43	Fonctionnement permanent du ventilateur	SO	

- **APPAREILS INDEPENDANTS DE PRODUCTION, EMISSION DE CHALEUR - CH44 à 56**

Avis : SO

- **ENTRETIEN ET VERIFICATION - CH57 à 58**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
CH57	Entretien	HM	
CH58	Vérifications techniques	C	

INSTALLATIONS AUX GAZ COMBUSTIBLES ET AUX HYDROCARBURES LIQUEFIES - Art. GZ

Avis : SO

INSTALLATIONS D'APPAREILS DE CUISSON DESTINES A LA RESTAURATION - Art. GC

Avis : HM - absence de prescription pour les appareils de cuisson
appareils de cuisson hors mission; nota: les appareils sont
marqués CE

SALLES A USAGE D'AUDITIONS, CONFERENCES, REUNIONS, SPECTACLES OU A USAGES MULTIPLES (TYPE L) - Art. L

- **MESURES APPLICABLES A TOUS LES ETABLISSEMENTS - CHAUFFAGE ET VENTILATION - L12**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
L12	Domaine d'application	C	

- MESURES APPLICABLES AUX SALLES - L30 et 31**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
L30	Désenfumage mécanique	SO	
L31	Chauffage et gaz	SO	

- MESURES APPLICABLES AUX INSTALLATIONS DE PROJECTION ET AUX EQUIPEMENTS TECHNIQUES DE REGIE - Art. L**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
L42	Chauffage - Ventilation	C	

- MESURES APPLICABLES AUX ESPACES SCENIQUES - GENERALITES - Art. L**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
L52	Installations de gaz	SO	
L58	Désenfumage mécanique des magasins de décors et d'accessoires	SO	

- MESURES APPLICABLES AUX ESPACES SCENIQUES ISOLABLES DE LA SALLE - Art. L**
Avis : SO

- MESURES APPLICABLES AUX LOCAUX ANNEXES - CHAUFFAGE - VENTILATION - Art. L**
Avis : C

ETABLISSEMENTS SPORTIFS COUVERTS (TYPE X) - Art. X

- DESENFUMAGE**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
X19	Domaine d'application - désenfumage mécanique	SO	

- CHAUFFAGE**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
X20	Domaine d'application - combustible	SO	

- INSTALLATIONS AU GAZ**

ARTICLE	OBJET DE LA VERIFICATION	AVIS	OBSERVATIONS
X21	Règles d'installation	SO	

8. MATÉRIEL DE MESURE ET D'ESSAI UTILISÉ

néant

9. LISTE DES DOCUMENTS EXAMINÉS

Documents examinés : Sécurité des personnes - Dispositions constructives

Intitulé	Auteur
Dossier DCE	
Dossier DOE établi par DACOSTA	
Dossier DOE établi par DACOSTA /Dossier DCE	
Extincteurs	
nomenclature des portes fournie par Ent. Trémeau	
nomenclature des portes fournie par Ent. Trémeau/PV résistance au feu encloisonnement ouvrage bois	
Système d'alarme	

Documents examinés : Sécurité des personnes - Chauffage, ventilation

Intitulé	Auteur
Chauffage : Plans d'exécution des installations, avec implantation du matériel	
Dossier d' exécution	
VMC : Plans d'exécution des installations	